

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune des Auxons **Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)**

Par arrêté URB.23.08.A3 du 09 mai 2023, la Présidente de Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune des Auxons.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 31 jours consécutifs,

Du lundi 12 juin 2023 à 10h30 au mercredi 12 juillet 2023 à 18h00 inclus.

La procédure de modification n°1 du PLU des Auxons n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Le Président du Tribunal administratif de Besançon a désigné Monsieur Hervé ROUECHE en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ en Mairie des Auxons – Siège de l'enquête publique – 1 Rue de l'Église – 25870 Les Auxons aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ au Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie des Auxons :

- **le lundi 12 juin 2023 de 10h30 à 12h30 ;**
- **le samedi 24 juin 2023 de 10h00 à 12h00 ;**
- **le mercredi 12 juillet 2023 16h00 à 18h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie des Auxons, à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie des Auxons – Monsieur le commissaire enquêteur
Enquête publique – Modification n°1 du PLU
1 Rue de l'Église - 25870 Les Auxons

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4658>

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-4658@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie des Auxons et à Grand Besançon Métropole, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Camille DE CONTO, Mission PLUi de Grand Besançon Métropole, au 03 81 87 84 71 ou par mail camille.deconto@grandbesancon.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie des Auxons et à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de PLU des Auxons.

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président en charge
du PLUi et de l'Urbanisme opérationnel,
Aurélien LAROPPE